

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2016

Étaient présents : Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Youssef AMARA, Karine PAGEAU, Maryse-Corinne ROSE, Cindy FACQUEUR, Jean-Luc FRANCELE, Claude COCHET, Eric VILLIERS, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Nathalie PETIT, Jean-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE-PATRICE, Pierre DURAND.

Étaient représentés : Patrick LIEBART par Jean-Luc FRANCELE
Kathia SAUTEREAU par M-Hélène MARCEL
Madeleine MARSEILLE par Youssef AMARA
Sylvie PLATERIER-SOBO par Claude COCHET
Sylvie LEFEVRE par Michel AUBRY
Sébastien DUFRENOY par Guy BARRÉ
Sabrina REMOND par Éric VILLIERS
Paulo MARCELO par Karine PAGEAU

Cindy FACQUEUR est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2016 ;**
2. **Compte rendu des commissions animations et vie associative du 15 juin 2016**
3. **Finances**
 - 3.1 – **Modification de la régie menues recettes**
 - 3.2 - **Régie des droits de place – modification de la valeur nominale des tickets**
 - 3.3 – **Annulation titre de recettes – titre 2015-207**
4. **Voirie – Eclairage public allée des Cytises et route de Jumel**
5. **Municipalité – Mise en place d'un règlement interne**

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 avril 2016

Madame le Maire indique qu'une omission a été faite dans le compte-rendu du dernier conseil municipal. En effet, la discussion autour de la fermeture de la perception n'a pas été retranscrite. Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers municipaux dont aucun n'a alerté le secrétariat. Elle donne donc copie du compte-rendu corrigé et laisse aux conseillers municipaux le temps de le lire.

Après discussion, Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

N'étant pas élus lors du précédent conseil municipal P Durand et C Bourdelle-Patrice ne prennent pas part au vote

Contre : 1 - C Cathely-Wantiez Abstention : 1 - N Petit

Pour : 19

2 – Compte rendu des commissions « Animations » et « Vie Associative » du 15 juin 2016

Étaient présents : Marie-Hélène MARCEL, Madeleine MARSEILLE, Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELE, Youssef AMARA, Michel AUBRY, Maryse-Corinne ROSE, Sylvie LEFEVRE, Sébastien DUFRENOY, Cindy FACQUEUR, Katia SAUTEREAU, Catherine CATEKY WANTIEZ, Sylvie PLATERIER

Étaient excusés : Marc SOBO, Claude COCHET, Sophie LUCAS

Commission « Animations »

1. **Bilan moral et financier des différentes animations** présenté par Madeleine MARSEILLE

1.1 Chasse aux œufs, samedi 26 mars

Cette manifestation a un bon « rapport qualité prix ». Elle est sympathique et conviviale. Il y a eu environ 200 enfants. Son coût est de 151 €. Manifestation est à refaire !

Néanmoins, un problème a été rencontré cette année. Des mineurs ont consommé l'apéritif alcoolisé, sans réactions des parents malgré l'intervention des élus. Pour que ce problème ne se reproduise pas, il est décidé de faire un cocktail sans alcool pour l'édition 2017.

1.2 « L'étourdi » de Molière, pièce de théâtre proposée par la Comédie de Picardie le samedi 26 mars

Le coût de cette représentation est de 3 000 €. La Comédie de Picardie propose du théâtre de qualité mais qui n'est pas assez attractif. En effet il n'a été compté que 25 personnes lors de la représentation. En revanche, la pièce « FRIENDS » présentée par la Comédie de Picardie, le samedi de pâques 2015 avait rencontré un grand succès. Tous les présents sont d'accord pour dire qu'il faut chercher d'autres pistes. Kathia SAUTEREAU va en parler à son frère Hervé GERMAIN, qui est susceptible de faire une proposition.

1.3 La Balourde

Lundi 2 mai : Concours de pétanque élus-joueurs. Cette année il a eu lieu au plan d'eau. Le site est beaucoup plus adapté (plus d'espace). Il y a eu 75 participants, soit 35 personnes de plus que 2015. Le coût est de 375€ (soit 5€ le repas). Mme MARSEILLE demande s'il faut ou non ouvrir cette manifestation aux habitants de la commune. M. AMARA explique que dans ce cas la commune ne peut offrir les repas de tout le monde, il convient alors de trouver un prix. Tout le monde est d'accord pour ouvrir le concours aux habitants, il faudra alors fixer un tarif pour les non-adhérents de 5€ ou de 3€ et la commune offre les boissons. Projet à travailler.

Mardi 3 mai : M. MORTAGNE « l'épopée de Gilgamesh » (théâtre d'objets) Il y avait 75 personnes, de tous âges, et beaucoup d'enfants. Le coût est de 720 €. L'idée du mardi pour le spectacle d'enfants est à garder.

Jeudi 5 mai : Balourde

Environ 95 exposants, plus les manèges.

Défilé inaugural : coût : 300 € pour la prestation de l'Harmonie Municipale.

Mme MARSEILLE demande à l'assemblée son opinion sur le défilé inaugural : est-il utile de continuer à défilé ? Celui-ci est désuet ? Il est précisé que les forains et les habitants semblent apprécier ce défilé. Kathia SAUTEREAU souhaiterait que les élus puissent porter un badge les identifiant pour se genre d'événement. Youssef AMARA, quant à lui, se demande s'il faut continuer avec l'Harmonie ou trouver une musique plus festive. Mme le Maire précise que pour défilé, les pompiers ont besoin d'une musique qui les mène au pas. Une année, la commune avait engagé une banda qui avait fort perturbé la marche des pompiers

Animations dans la journée : coût : 1 600 € pour les cracheurs de feu. 350 € pour les Majorettes de Moreuil

Les différentes animations de la journée ont plu. Le rapport « qualité-prix » des cracheurs de feu n'était pas bon.

Catherine WANTHIEZ indique qu'il existe des spectacles de rue de meilleure qualité pour le même prix, voir « spectacle en fête » à Montreuil, ils sont même moins cher. Cindy FACQUEUR précise qu'une prestation de ce genre est normalement facturé entre 400 et 500 €.

Les majorettes étaient très bien.

Il y a eu 78 baptêmes. L'organisateur était content. En comparaison, il en avait fait 80 à la kermesse aéronautique de Glisy. Cette animation a plu. En revanche, il ne faut pas la réitérer tous les ans. Tous les 2 ou 3 ans semble bien.

Catherine WANTHIEZ suggère de faire un vrai Flash Mob, avec code couleur, effet de surprise, sonorisation de rue.

Mais il faudrait organiser 2 ou 3 répétitions avant. M. AMARA lui suggère de s'organiser avec les autres associations.

Le Centre Musical a également organisé un beau concert. Comme M. KUBIAK avait prévu un groupe également de son côté, les 2 concerts se sont télescopés. L'an prochain, il faudra mettre les deux parties d'accord sur les créneaux horaires.

La sécurité a posé problème. En effet, cette année beaucoup de voitures et un camion ont forcé les barrières. Que faut-il faire ? Y poster les policiers municipaux ou des agents de sécurité (faire un devis). Il est constaté que les gens partent vers 16h30, il convient d'imposer des horaires 7h – 17h30 sauf conditions climatiques.

Vendredi 6 mai : Concert de l'Harmonie Municipale, environ 30 personnes présentes. Cette manifestation est organisée à l'initiative de l'association.

Samedi 7 mai : Soirée Cabaret.

Cette année, pour la première fois une soirée cabaret en 2 parties a été proposée à la population. 150 personnes étaient au rendez-vous. En première partie Christophe VINCELLES a proposé un spectacle de chiens, sabres et danseuse du ventre, pour un coût de 1 300€. En deuxième partie Hypno Kev', quant à lui, a proposé un spectacle d'hypnose et a géré la sonorisation complète du spectacle pour un coût de 1 300€ également. Le public était ravi, par cette belle prestation. M. AMARA pense que l'esprit cabaret est positif, mais qu'il faut renouveler le spectacle.

1.4 Fête des parents, samedi 4 juin.

Seulement 4 familles de présentes malgré une grosse communication. Cette fête ne répond plus à la demande, il convient alors de l'arrêter.

Le bilan de cette saison est qu'il faut privilégier les événements populaires et familiaux. C'est-à-dire organiser moins d'animations mais de bonne qualité (cf Cabaret).

2. Animations à venir et gestion des évènements

2.1 Fête de la musique - Samedi 18 juin à partir de 16h, concert + restauration

2.2 Festivités du 14 juillet

10h15 : Cérémonie au monument aux morts de Merville-au-Bois

10h30 : Cérémonie au monument aux morts de Berny-sur-Noye

11h00 : Revue du Corps des Sapeurs Pompiers, place Charles de Gaulle

11h30 : Cérémonie au monument aux morts d'Ailly-sur-Noye

23h00 : Feu d'artifice tiré au plan d'eau de Berny, suivi d'un Bal sous la Halle André Caillère

2.3 Fête de Berny, samedi 13 et dimanche 14 août

Samedi : 19h00 - Messe

20h00 - Pique-nique, place de l'église

20h30 - Concert à l'église (90 personnes en 2015) Loco Dolenti de Eric GIANINI (chants lyriques)

Tout le week-end, fête foraine, et sur le plan d'eau, restauration, pédal'eau, golf miniature, balades à poney.

Pour cette année il convient de faire des affiches pour le pique-nique « réservé aux habitants » car l'an dernier une trentaine de personnes est venue d'Amiens.

2.4 Les maisons fleuries

La tournée se fera la première quinzaine d'août. Un diaporama sera projeté lors de la cérémonie des récompenses.

Mme MARSEILLE propose qu'un nouveau système soit mis en place, car ce sont souvent les mêmes qui sont récompensés. Mme WANTHIEZ propose d'instaurer un thème. Mme le Maire pense qu'il faudrait suivre le thème de la commune, qui par exemple cette année est le recyclage. Comme la communication sur cet événement doit être préparée bien en amont, il convient alors de faire gagner tout le monde cette année et de commencer la nouvelle formule (thèmes) l'an prochain.

2.5 Marché de Noël les 3 et 4 décembre

Même configuration qu'en 2015. En attente de réponse pour la maison du Père Noël. Sont commandés photographe, feu d'artifice, manège. Mme MARSEILLE demande s'il faut continuer de proposer la calèche. Une autre animation pourrait être proposée comme le maquillage des enfants. Elle a fait faire un devis à « Farandole et Fantaisie » qui se monte à 100 €. Cindy FACQUEUR propose ses services. Les deux derniers concours pour les enfants (sapin et maison du Père Noël) ont bien marché. Il faut choisir un nouveau thème pour cette année. Celui de l'étoile est retenu. A ce sujet, Mme WANTHIEZ se dit déçue de la mise en valeur de ce concours lors des précédentes éditions, il faudrait faire une mise en scène. Mme MARSEILLE lui répond que, la 1^{ère} année, les sapins avaient été très bien présentés à la bibliothèque mais qu'ils n'avaient pas été vus par tous les visiteurs. En 2015, faute de place à la bibliothèque, ils ont été installés plus simplement dans la salle des fêtes mais ont été vus par beaucoup plus de monde. Guy BARRÉ informe qu'il y aura des travaux cette année au moment du marché de Noël, il conviendra sûrement de mettre un plus grand barnum.

Mme MARSEILLE indique que l'organisation du Téléthon sera proposée aux associations communales. Un courrier sera envoyé dans ce sens aux Présidents d'associations. Pour finir, elle indique qu'une prochaine réunion étudiera en détails l'organisation de ce marché de Noël

Madeleine MARSEILLE indique que Sébastien DUFRESNOY propose que soit organisée une course de canards / Duckrace. Mais encore beaucoup de questions restent en suspens. Où et quand l'organiser ? Fête de Berny , Téléthon ? Affaire à suivre

3. Questions diverses

Youssef AMARA intervient sur le fait qu'il a envoyé un mail le 21 janvier concernant la prestation d'un écrivain local et qu'il est toujours sans réponse. Mme MARSEILLE lui répond qu'il est très difficile de faire déplacer les gens pour des dédicaces. M. AMARA propose que l'écrivain intervienne d'une autre façon, lors d'ateliers d'écriture par exemple. Mme le Maire est intéressée par cette prestation pour le SITE.

M. AMARA se pose la question sur ce qu'organisent les référentes de la commission « culture, Catherine PLUMECOQ et Sophie MARCHAND. Qu'ont-elles organisé ? Mme le Maire précise que, cette année, elles ont organisé l'exposition d'Alysson MARCHAND, avec Patrick LIEBART et qu'elle leur a demandé d'organiser une exposition sur l'hôtel de ville.

Mme le Maire rappelle que le samedi 25 juin un concert est organisé par le Centre Musical de val de Noye à la Ferme Defrance.

Commission « Vie Associative »

Mme le Maire expose les différentes demandes de subventions nouvellement faites.

L'Harmonie Municipale et les Voix de Noye souhaitent obtenir une subvention pour organiser une veillée de Noël à l'église d'Ailly, pour un budget de 280 €. Mme MARCEL propose de leur attribuer 100 € qui correspondent à la prise en charge du chauffage de l'église et de la salle paroissiale. La commission proposera au conseil municipal d'accorder cette subvention

L'Harmonie Municipale informe qu'elle facturera, à la commune 300 €, à chaque prestation qu'elle assurera au monument aux morts. Mme le Maire et les adjoints sont scandalisés par cette demande qu'ils refusent. Honorer ceux qui sont morts pour notre liberté doit rester un acte volontaire et désintéressé. La commission proposera au conseil municipal de refuser cette demande.

Les poupettes d'Ailly-sur-Noye participent au 4L Trophy, raid humanitaire et solidaire. Elles ont un budget de 8 300 €. Mme le Maire salue l'initiative de ces jeunes filles et propose qu'une subvention de 400 € leur soit attribuée et qu'ainsi le logo de la commune soit placé sur leur voiture. La commission proposera au conseil municipal d'accorder cette subvention

La FAN s'est qualifiée pour la finale du Challenge GALLAND le 11 juin dernier. L'association a sollicité la commune afin qu'elle finance un bus de supporters, pour un montant de 585 €. La commission proposera au conseil municipal d'accorder cette subvention

Music en stock. Lors de la précédente commission d'attribution de subvention, la demande de l'association, pour l'organisation du festival du 22 octobre a été mal comprise. Mme Le Maire rappelle que le soutien à l'organisation d'un festival fait partie du programme électoral de la majorité. Elle propose donc d'attribuer une subvention complémentaire de 1 300 €. La commission proposera au conseil municipal d'accorder cette subvention

Michel AUBRY indique qu'avec ces dernières décisions, les crédits « subvention » sont totalement dépensés.

Après avoir lu le compte rendu, Madame le Maire, soumet au vote l'attribution de quatre subventions

Accord unanime

3 – Finances

3.1 – Modification de la régie menues recettes

Par délibération du 12 janvier 1978, modifiée par les délibérations des 30 juin 1994, 23 juin 2005, 17 novembre 2009 et 8 avril 2015, le conseil municipal a créé une régie « menues recettes ». Son objet permet actuellement l'encaissement du produit des photocopies faites à la demande des habitants, du produit des quêtes et dons et des recettes sur animations. Or, la commission « Communication » a décidé de fabriquer des disques de zone bleue, d'en donner un par famille et de vendre le reste pour la somme de 2€. Cette recette ne peut actuellement être encaissée sur la régie.

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle de la modifier en y ajoutant : « toute recette inférieure à 50€ »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- modifier la régie municipale comme stipulé ci-dessus
- vendre les disques de zone bleue à 2€

Accord unanime

3.2 - Régie des droits de place – modification de la valeur nominale des tickets

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, le 29 mars dernier, de modifier les tarifs de droit de place des marchés. Madame Lo Presti l'a informée qu'elle possédait une grande quantité de tickets représentant une valeur nominale qui ne correspond plus aux nouveaux tarifs. Aussi propose-t-elle de les détruire ou, pour éviter le « gaspillage », d'en changer la valeur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner les valeurs suivantes

aux tickets : ivoire : 2 € / rose : 4.50 € / jaune : 0.35 € / orange : 1.05 € / bleu : 1.75 €

Accord unanime

3.3 - Annulation titre de recettes – titre 2015-207

Un locataire de la commune a quitté le logement le 31 août 2015. Or un titre de recette a été émis pour des loyers du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015. Madame le Maire demande donc au conseil municipal d'annuler le titre de recettes 2015/207 pour un montant de 1 906.40 € par l'émission d'un mandat au compte 673 et l'ouverture de crédits budgétaires à ce compte. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler le titre 2015/207

- de faire la décision modificative suivante :

Compte D673 :	+ 2 000 €
Compte R372-5 :	- 2 000 €

Accord unanime

3.4 – Indemnités de fonction

Madame le Maire explique avoir reçu un courrier de Madame la Sous-Préfète qui reprend in extenso les remarques de Mr ASSAL lors du conseil municipal du 29 mars 2016. Celle-ci demande d'annuler la délibération du 17 février 2016 et de délibérer à nouveau sur le montant des indemnités des adjoints, suite à la démission de Sylvie LEFEVRE. Ni Madame le Trésorière, ni elle-même n'ont compris les chiffres repris dans ce courrier. Aussi, après recherches, elles se sont rendu compte que le véritable nœud du problème n'est pas lié au départ de Sylvie LEFEVRE mais bien dès la délibération d'après élections, le 16 avril 2014. En effet, pour calculer le montant de l'enveloppe des indemnités, Michel AUBRY avait intégré, de bonne foi, la majoration de 15% attribuée au maire d'un bourg-centre. Or, le contrôle de légalité de la Préfecture n'a pas relevé le fait que cette majoration ne devait pas être intégrée à l'enveloppe.

Pour être tranquille, il est donc utile de revenir sur les délibérations des 16 avril 2014, 9 juillet 2015 et 17 février 2016, tout en laissant les indemnités à leur niveau. Indemnités justifiées quand on voit le travail effectué par les adjoints, dont l'indemnité paye à peine les dépenses de carburant, le conseiller délégué qui a réduit son temps de travail, et donc son salaire, pour se consacrer efficacement à la délégation qui lui a été confiée et le Maire qui a démissionné de son emploi dès son élection de 2008, pour être totalement disponible à ses administrés.

Madame le Maire propose donc de définir le taux des indemnités comme suit :

- à partir du 4 avril 2014	pour le Maire :	37.392 % de l'indice 1015
	pour les 5 adjoints	12.887 %
	pour le conseiller délégué :	14.820 %

Les indemnités du maire et des adjoints seront majorées de 15% car Ailly sur Noye est chef lieu de canton.

Elle ajoute que ce calcul ne modifie pas le montant des indemnités déjà versées et que le non remplacement de Sylvie LEFEVRE représente une économie annuelle d'environ 6 760 € brut

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- d'annuler et remplacer les délibérations des 16 avril 2014, 9 juillet 2015 et 17 février 2016
- d'adopter les taux d'indemnités comme ci-dessus à partir du 4 avril 2014.

P Durand, estimant n'être pas assez d'informé, ne prend pas part au vote

Abstention : 4 - C Cathely-Wantiez, N Petit, J-N Lecointe, C Bourdelle-Patrice

Accord unanime

4 - Voirie – Eclairage public allée des Cytises et route de Jumel

Madame le Maire rappelle deux projets d'éclairage public validés par la commission « Voirie ». Projets étudiés par la FDE 80 qui vient de transmettre les devis.

- Le premier concerne l'extension du réseau allée des cytises, suite à la construction de 6 maisons.

Total des travaux : 8 623 € TTC

Montant pris en charge par la FDE80 : 3 191 €

(20% du coût H.T des travaux avec une dépense plafonnée à 1 500 € H.T par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)

Soit un reste à charge de la commune de : 5 432 €

- Le second concerne l'extension de réseau rue de Jumel suite à la vétusté des supports.

Total des travaux : 12 453 € TTC

Montant pris en charge par la FDE80 : 4 447 €

(20% du coût H.T des travaux avec une dépense plafonnée à 1 500 € H.T par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)

Soit un reste à charge de la commune de : 8 006 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les projets ci-dessus détaillés
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80

Accord unanime

5 - Municipalité – Mise en place d'un règlement interne

Madame le Maire rappelle qu'un règlement interne au conseil municipal avait été mis en place lors du dernier mandat.

Avec ses adjoints, elle propose de réitérer cette pratique afin d'assurer la bonne tenue des débats.

Après que les conseillers municipaux aient pris le temps de le lire et après délibération, Madame le Maire met le règlement au vote du conseil municipal.

Contre : 5 - C Cathely-Wantiez, J-N Lecointe, C Bourdelle-Patrice, P Durand Abstention : 1 – N Petit

Pour : 18

6 – Loi NOTRe – Fusion entre la CCALM et la CCVN – avis sur proposition du Préfet

Madame le Maire rappelle les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Lors du conseil municipal du 16 décembre 2015, le conseil municipal a délibéré unanimement quant à la proposition de Madame la Préfète de fusionner la CCVN et la CCALM. Par arrêté du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet confirme, dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, la fusion de la CCALM et de la CCVN. Aussi, Madame le Maire propose-t-elle aujourd'hui de confirmer l'accord du conseil municipal sur ce schéma.

Abstention : 2 - C Cathely-Wantiez, C Bourdelle-Patrice,

Accord unanime

Séance levée à 22h30